



Politique Environnementale

Introduction

En 2015, se tenait à Paris la COP21. La responsabilité humaine dans le réchauffement climatique était enfin reconnue et les accords de Paris donnaient un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour contenir le réchauffement climatique à 2°C. Chez SLAT, nous avons compris que les promesses de la France et des autres pays industrialisés, ne pourraient pas être tenues sans un engagement fort des entreprises.

Notre entreprise s'engage à minimiser son impact sur l'environnement et à promouvoir la durabilité dans toutes ses activités. Nous reconnaissons l'importance d'inscrire son activité dans les limites planétaires et sociales pour les générations présentes et futures.

Politique environnementale

Dans le cadre de notre politique environnementale, nous nous engageons à :

1. Réduire notre empreinte carbone en mettant en place des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables, en optimisant nos processus de production et le déplacement de nos salariés.
2. Préserver les ressources naturelles en adoptant des pratiques de gestion durable, en favorisant le recyclage, la réutilisation des produits et en réduisant la consommation d'énergie.
3. Sensibiliser nos employés, nos partenaires et nos clients à l'importance de la protection de l'environnement, en organisant des formations et en fournissant des informations sur les bonnes pratiques environnementales.
4. Collaborer avec les parties prenantes externes, y compris les autorités locales et les organisations environnementales, pour promouvoir des initiatives communes visant à protéger l'environnement.
5. Mesurer et évaluer régulièrement nos performances environnementales, en fixant des objectifs ambitieux et en mettant en place des indicateurs de suivi.

Nous nous engageons à respecter cette politique environnementale et à l'améliorer continuellement. En travaillant ensemble, nous pouvons contribuer à laisser une planète habitables pour les générations futures.

Responsabilité de la mise en œuvre

La direction générale assure la responsabilité de cette politique environnementale. Elle énonce les ambitions de réduction de l'impact environnemental de l'entreprise. Elle fixe les orientations et les objectifs de l'entreprise en cohérence avec la politique environnementale. Elle s'assure que les moyens mis en œuvre permettent d'atteindre les objectifs. Elle met à jour la politique lorsque nécessaire.

Le comité de direction quantifie et planifie les actions permettant d'atteindre les objectifs en une feuille de route. Il décline les objectifs en projets, assure la mise en œuvre et l'atteinte de la cible de chaque projet. Un état des lieux est réalisé chaque année pour assurer la cohérence des actions, des objectifs atteints et du calendrier avec la politique environnementale et les ambitions.

Un comité NetZero est composé d'un membre du comité de direction et de salariés volontaires, dont la nomination pour 3 ans est validée par le comité de direction. Le comité NetZéro a pour rôle d'augmenter le niveau de conscience des salariés sur l'urgence climatique, de proposer des actions volontaires pour réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, de celle de ses salariés et de leur entourage, et de piloter des projets internes spécifiques pour aider l'entreprise à atteindre les limites planétaires durables.

Objectifs de réduction de l'impact environnemental

1. Périmètre d'application

L'activité de l'entreprise consiste à la conception, l'assemblage et la commercialisation d'alimentations électriques et de composants de réseau destinés à la continuité de service des applications critiques des bâtiments et des villes.

Le site principal de l'entreprise se situe en France, près de Lyon. Un site secondaire en Allemagne regroupe des activités commerciales.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du groupe. Cette politique s'applique également aux sociétés qui agiraient au nom de SLAT.

2. Nature de l'activité et ses impacts négatifs sur la planète

Les processus de fabrication employés dans l'entreprise ne consomment que de l'électricité pour la transformation (assemblage) des matières achetées. Ils ne produisent pas d'effluents, en dehors de la chaleur dégagée par les machines et des déchets d'emballage.

Les impacts négatifs sur la planète de l'activité de SLAT, sur les 3 scopes, se résument essentiellement à l'extraction de matériaux, leur transformation amont, le transport amont, l'énergie utilisée pour le fonctionnement de son process d'assemblage et le confort de ses salariés, l'eau sanitaire, le transport aval, l'utilisation de ses produits qui consomment de l'énergie électrique, et le traitement de leur fin de vie.

L'activité de SLAT ne génère pas directement d'externalité négative. Elle n'a pas d'impact direct sur l'épuisement de la biodiversité. Elle ne génère pas directement de gaz à effet de serre. L'eau consommée ne concerne que l'usage sanitaire de ses salariés.

3. Ambition Carbone

Afin de mesurer l'impact global de l'activité de SLAT sur la planète, il a été décidé de traduire l'ensemble des activités en émission de tonne équivalente CO₂ (t eqCO₂). Le périmètre pris en compte sera l'ensemble des scopes 1 et 2, ainsi que les scope 3 amont et scope 3 aval.

Pour une mesure efficace des progrès obtenus, la comparaison se fera sur l'année 2015, année de la COP21 et des accords de Paris, date à partir de laquelle SLAT a commencé à mesurer ses pratiques de fonctionnement et à collecter des données.

L'ambition de SLAT est de diminuer son empreinte carbone sur les 3 scopes de 55% en 2030, et de 80% en 2040.

Cet engagement ponctué d'objectifs intermédiaire garde pour objectif final la neutralité carbone à plus long terme en tenant compte des

4. Mesure de l'empreinte carbone

L'entreprise met en place des outils de collecte de données pour les différents éléments constituant son empreinte carbone dans les trois scopes. Elle privilégie la collecte automatique sur une base de données de façon à pouvoir présenter ces données sur plusieurs axes et mener des enquêtes sur les sources d'émission structurelles ou occasionnelles. L'horizon de temps pour la capture des données dépendra de la nature des données, de leur variabilité et de la capacité de l'entreprise à agir. Le fréquentiel varie de chaque jour pour les données à forte capacité d'action à chaque année pour les données à faible capacité d'action. Les horizons courts, par exemple mensuels, seront préférés pour les tableaux de bord afin de permettre des actions correctives en cas de dérive.

Les facteurs d'émission sont issus en priorité des publications de l'ADEME. A défaut, tout autre organisme d'état ou à but non-lucratif jouissant d'une réputation solide et neutre sur le calcul des émissions pourra suppléer aux données manquantes. Les facteurs d'émission sont revus une fois par an et mis à jour si nécessaire.

5. Objectifs déclinés

Pour chaque poste d'émission carbone où SLAT peut engager des actions de réduction, une feuille de route est établie. Elle réunit les différents projets de réduction de l'empreinte carbone avec les objectifs attendus.

Les membres du comité de direction ont des objectifs annuels qualitatifs et/ou quantitatifs de réduction de l'empreinte carbone. Ils les déclinent dans leurs équipes, de telle sorte que tout salarié de SLAT ait un objectif environnemental dans ses objectifs annuels.

Mise à disposition des résultats obtenus

1. Information des salariés

Trois fois par an, la direction rappelle l'enjeu et la nécessité de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle informe les salariés des actualités marquantes dans le domaine. Elle présente les résultats obtenus sur son bilan carbone.

Le groupe Netzero communique également à l'ensemble des salariés sur les actions individuelles permettant de réduire leur empreinte carbone personnelle et celle de leur entourage. Une information chiffrée et scientifique guide ces communications.

2. Information des clients

La politique environnementale est communiquée au client via son site internet. Les principales actions de mitigation sont exposées et les résultats chiffrés ne comportant pas d'information confidentielle sont publiés.

L'entreprise communique les réalisations exemplaires via le réseau LinkedIn à ses abonnés.

Lorsque les données environnementales de ses produits sont mesurées, ou des analyses de cycle de vie sont réalisées, l'entreprise les communique à ses clients par le site internet et le catalogue produit. Elle guide ses clients vers les produits ayant un impact environnemental plus faible.

3. Rayonnement de l'entreprise

La direction générale exposera sa politique environnementale auprès des institutions locales, des syndicats professionnels, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses investisseurs dans le but de partager ses meilleures pratiques et de s'inspirer de l'expérience d'autres parties.

Elle participe à des associations ou des clubs d'entreprises visant la compatibilité du modèle économique avec les limites planétaires.

Gestion des risques environnementaux

1. Identification des risques environnementaux lié à son activité

L'activité de l'entreprise ne génère pas d'effluent impactant son environnement. Cependant des pollutions environnementales peuvent naître d'un accident ou d'un sinistre. L'entreprise les identifie et mène des actions d'élimination, ou à défaut de confinement du risque.

Elle prend en particulier des mesures pour limiter l'usage ou stocker les récipients des produits chimiques qu'elle utiliserait indirectement dans son process de fabrication (lubrifiants, nettoyeurs, ...).

Le stockage des batteries à électrolyte liquide possède des bacs de rétention. Les essais longue durée des produits sont réalisés dans des locaux coupe-feu renforcés équipés de détection incendie.

2. Formation

L'entreprise s'engage à informer des risques et à former les opérateurs à l'utilisation des produits potentiellement dangereux pour l'environnement.

3. veille réglementaire

L'entreprise met en place une veille réglementaire pour assurer sa conformité aux lois environnementales et aux règlements concernant son activité.

Politique Biodiversité

1. Nécessité

Les activités humaines ont notablement dégradé l'habitat de la faune de la planète, quand la chasse ou la pêche n'a pas entraîné l'extinction des espèces. L'agriculture moderne est notamment responsable d'un effondrement du nombre d'insectes dans les pays industrialisés, avec par effet domino la chute des populations d'oiseaux. Les espèces invasives transportées par l'homme ajoute un stress supplémentaires sur les espèces endémiques. Les activités humaines sont à l'origine de la sixième extinction de masse annoncée.

2. Impact des activité de SLAT

L'activité de SLAT a très d'impact direct sur la biodiversité. La construction de son nouveau bâtiment s'est opéré sur un terrain déjà couvert de bitume depuis plus de 30 ans. SLAT s'est attaché à replanter des herbes et des arbres sur les surfaces laissées libre de construction, et à maintenir la perméabilité du sol sur les surfaces de parking.

SLAT est néanmoins responsable par l'utilisation de métaux dont l'extraction n'est pas sans impact sur l'habitat des espèces animales.

C'est pourquoi SLAT s'engage à utiliser des matériaux à moindre impact et/ou à favoriser le réemploi de matériaux existants.

3. Sensibilisation des salariés

SLAT s'engage à porter l'attention de ses salariés sur les dangers d'extinction des espèces et à les encourager à participer ou à adhérer à des organismes de protection de la nature.

Ecoconception des produits

1. Périmètre considéré

L'écoconception des produits vise à réduire l'impact environnemental dès la conception du produit. Entre dans le périmètre de l'écoconception, les matières utilisées pour la fabrication, les trajets et les modes de transport de ces matières depuis le fournisseur jusqu'au lieu

d'assemblage, l'énergie nécessaire et les déchets produits par l'assemblage en nos usines, l'emballage du produit fini et l'emballage de regroupement le cas échéant, le transport jusqu'au client, la consommation énergétique pour le fonctionnement du produit durant sa durée de vie, l'énergie nécessaire au recyclage du produit en fin de vie.

2. Analyse du cycle de vie

La réalisation des analyses du cycle de vie des produits permet de communiquer les informations sur l'impact carbone d'un produit auprès des clients. SLAT s'engage à publier auprès de ses clients les analyses ACV réalisées.

3. Optimisation des ressources employées

SLAT s'engage à utiliser des matières réemployées ou des matières biosourcées si celles-ci permettent de garantir les caractéristiques du produit et sa conformité aux normes et réglementations pertinentes.

4. Durabilité des produits

Afin de guider les clients vers des produits plus durables, c'est-à-dire qui minimisent l'utilisation de ressources pour leur fabrication et maximisent le service rendu dans le temps pour un coût carbone le plus faible possible, SLAT développe un indice de durabilité qui prend en compte :

- La durée de vie opérationnelle du produit
- Sa capacité à être reconditionné
- Les mesures prises contre l'obsolescence fonctionnelle
- La facilité de réparation par des tiers
- La disponibilité des pièces de rechange et des manuels de réparation
- La facilité de démantèlement et de recyclage des matériaux

La méthode de calcul de cet indice est publiée sur le site internet afin d'éclairer les clients sur les choix les plus pertinents pour leur application.

5. Résilience au changement climatique

Les bouleversements du climat amèneront bien évidemment des températures plus élevées, mais aussi des phénomènes climatiques d'une bien plus grande violence. Les matériels électriques souffriront de chocs de foudre en quantité nettement plus importante, des orages de grêle, et des bourrasques plus violentes.

SLAT développe ses produits en conséquence pour qu'ils puissent résister aux conséquences du changement climatique prévues dans les décennies à venir.

Certifications

La politique environnementale s'inscrit dans une démarche de progrès permanent. Afin de vérifier la solidité de ses actions en faveur de l'environnement, l'entreprise a choisi

- De certifier l'entreprise suivant le référentiel ISO14001 par un organisme certificateur de réputation européenne.
- D'engager une démarche plus large d'obtention d'un label RSE auprès d'un organisme de portée mondiale.

Annexes

Feuille de route - scope 1&2

Feuille de route – scope 3 amont

Feuille de route – scope 3 aval